

# Compte-rendu du Conseil municipal du 7 Février 2022

## **1) Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour le projet de création d'un cheminement piéton et de sécurisation de la RD5**

Le Conseil municipal souhaite poursuivre son programme d'aménagement, afin de faciliter les flux piétonniers jusqu'à la Place du Champ de Mars, et offrir une meilleure lisibilité des espaces publics.

Il est projeté de créer un cheminement piéton le long de la route départementale 5 et de la rue Dubois Maurin, entrée Nord du village, et desservant le cœur du centre-bourg. L'aménagement proposera :

- La poursuite du cheminement actuel de la Commune de Fabras ;
- Une multiplication de places de stationnement, et d'espaces verts.

Il s'agira à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique, et de promouvoir les mobilités douces.

Le coût des travaux est estimé à : 220 500€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR (Etat) : 66 150€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 66 150€ HT soit 30% ;
- Demande de financement Région : 44 100€ HT soit 20% ;
- Autofinancement Commune : 44 100€ HT soit 20%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

## **2) Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques**

Le Conseil municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine. Il s'agit d'un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade très fréquenté en période estivale (surveillé pour la qualité des eaux de baignade par l'ARS) ;
- Coulées basaltiques considérées comme les plus belles d'Europe et inscrites comme Géosite à l'UNESCO ;
- Belvédère de vue sur les coulées basaltiques et ses magnifiques prismes à sections orthogonales, et la plage ;
- Emblématique "Pont romain" et sa calade, qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée (sentier classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)) ;

- Présence en amont du site d'une ruine bâtie qui constitue un belvédère informel sur le pont du Chastelas et le quartier du Chastelas (plus vieux quartier du village, de maisons en pierres construites sur le rocher).
- Présence d'une turbine hydroélectrique encore en cours d'activité.

Aujourd'hui, le site présente plusieurs faiblesses : stationnement anarchique, belvédère avec des matériaux vieillissants et peu visible, difficultés d'accès à la plage, calades endommagées, conteneurs OM et réseaux secs inesthétiques, signalétique inadaptée, absence de WC...

Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Ré-organiser le stationnement anarchique ;
- Agrandir légèrement et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;
- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;
- Créer un point WC avec la mise en place de toilettes sèches ;
- Améliorer l'accès à la Plage (calades, pas d'âne) ;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements) ;
- Proposer un nouveau sentier de randonnée.

Le coût des travaux est estimé à 363 262 € HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention, dans le détail :

- 1 950 € HT pour le plan topographique ;
- 3 900 € HT pour l'étude de faisabilité ;
- 194 744 € HT pour la phase 1 ;
- 116 050 € HT pour la phase 2 ;
- Honoraires de maîtrise d'œuvre, divers et imprévus (15% du coût des travaux) :
  - 29 211 € HT pour la phase 1 ;
  - 17 407 € HT pour la phase 2.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établir comme suit :

- Demande de subvention DETR : 108 978,60 € HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Département : 108 978,60 € HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Région : 72 652,40 € HT soit 20 % ;
- Autofinancement commune : 72 652,40 € HT soit 20 %.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **3) Demande de subvention auprès de l'Etat, du Département, et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de sécurisation sur le réseau d'eau potable : tranche 2 du quartier des Sausses, Interconnexion Jaujac/Prades, pose de compteurs aux captages**

Afin de sécuriser encore davantage son alimentation en eau potable, la Commune de Jaujac prévoit de mener 3 projets en 2022 :

- Remplacer le réseau existant au quartier des Sausses (phase 2, au niveau de la VC2 entre le Chemin des Chênes et la RD 323). Il s'agit d'un linéaire de 750 mètres datant de 1981, classé en priorité dans le Schéma Directeur et Diagnostic de l'Alimentation en Eau Potable de la Commune de Jaujac.

- Descriptif des travaux : renouvellement d'un réseau en fonte (diamètre 125mm, sur 750 ml) avec reprise de branchements
- Le coût des travaux : 116 935 € HT et 17 540,25 € HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 134 475,25 € HT.
- Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier, la Commune de Jaujac projette d'utiliser la ressource de Laulagnet (ressource appartenant à la Commune de Prades). Une convention a été signée entre les deux parties. La ressource de Laulagnet délivre environ 129 m<sup>3</sup>/j en période d'étiage. Un prélèvement de 30 à 50 m<sup>3</sup>/j par pompage en interconnexion sur l'UDI du Peschier serait donc possible et serait largement compensé par un prélèvement dans le puits du Salyndre pour la Commune de Prades. Le Schéma Directeur et Diagnostic de l'Alimentation en eau potable de la Commune de Jaujac classe ce programme de travaux en priorité 1.
  - Descriptif des travaux : création d'un bassin tampon et d'un local de surpression avec télégestion, création d'un réseau en surpression jusqu'au réservoir du Peschier (1 300ml), renouvellement de réseau
  - Le coût des travaux est estimé à 252 860 € HT, et 37 929 € HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 290 789 € HT.
- De mettre en place des compteurs de prélèvement sur les captages, l'ensemble des ouvrages de captage devant être équipés de compteurs afin de connaître le volume prélevé dans le milieu naturel. Ils permettront de connaître également de rendement du réseau d'adduction. Le Schéma Directeur et Diagnostic de l'Alimentation en eau potable de la Commune de Jaujac classe ce programme de travaux en priorité 1.
  - Descriptif des travaux : réalisation de regard compteur à proximité de l'ouvrage de captage avec fourniture et mise en place de compteurs à ultrasons.
  - Le coût des travaux est estimé à 22 000 € HT et 3 300 € HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 25 500 € HT.

Le coût total des travaux est donc estimé à 450 564,25 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 135 169,27 € HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 90 112,85 € HT soit 20% ;
- Demande de subvention Agence de l'Eau : 135 169,27 € HT soit 30% ;
- Autofinancement Commune : 90 112,85 € HT soit 20% ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

#### **4) Réclamation consommation d'eau anormale**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale a été adressée à la mairie. Lors du relevé annuel du compteur d'eau, une consommation d'eau anormale a été constatée chez l'abonné A 00570. Il s'agit d'une résidence principale dont la consommation moyenne annuelle est de 30 m<sup>3</sup>. L'abonné a fourni une facture pour la réparation d'une fuite sur la canalisation principale juste après le compteur d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une réduction de 58 m<sup>3</sup> à l'abonné A 00570.

## **5) GITES CASTREVIEILLE / tarifs location linge de toilette – ménage fin de séjour**

Le Conseil municipal décide de proposer les services de location de draps et de linge de toilette, option ménage en fin de séjour et d'appliquer les tarifs suivants :

Prestation	Tarif
Forfait linge de toilette (1 drap de bain +1 serviette)	6€/personne/séjour
Forfait draps 1 place	6€ la parure
Forfait draps 2 places	10€ la parure
Option ménage	60€ pour le gîte « Le Volcan » 80€ pour le gîte « Le Lignon »

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.